

1956 et des objectifs indicatifs pour 1957, en prévoyant de nouvelles améliorations dans l'instruction, l'équipement et l'efficacité. Le Conseil a également exprimé l'opinion que la contribution allemande à la défense stipulée dans les Accords de Paris demeure un complément indispensable de l'effort de défense de l'Occident.

Les ministres des Affaires étrangères des gouvernements membres se sont réunis en mai 1955, avant tout pour marquer l'admission à l'OTAN de la République fédérale d'Allemagne mais aussi pour faire une étude plus étendue que d'habitude des questions politiques internationales intéressant tous les membres de l'alliance. Ces discussions ont montré la grande utilité du Conseil comme forum qui permet aux gouvernements membres de se consulter les uns les autres et d'élaborer leur politique sur la base de principes communs. Les ministres ont décidé de continuer la politique suivie jusque-là pour créer et maintenir la puissance et l'unité de l'Occident, mais ils ont accueilli favorablement l'idée de négocier avec l'Union soviétique pour chercher à résoudre les problèmes encore en suspens.

Contributions du Canada à l'OTAN.—En 1954–1955 le Canada a continué d'appuyer l'OTAN en affectant des forces armées à ses commandements unifiés, en fournissant de l'aide en matériel militaire aux autres pays membres et en versant des fonds aux budgets communs.

La 1^{re} Brigade d'infanterie canadienne, qui est stationnée dans la région de Soest, en Allemagne, est restée en Europe à côté des forces des alliés du Canada. On pense qu'après avoir terminé ses deux ans de service, vers la fin de 1955, la 1^{re} Brigade sera remplacée par la 2^e Brigade d'infanterie canadienne. La contribution canadienne au SACEUR de douze escadrilles de chasseurs à réaction est restée sans changement. La Marine royale canadienne avait quarante-trois navires prévus pour affectation à la défense de la zone Canada-États-Unis et à la protection des convois relevant du SACLANT.

Le Programme canadien d'aide mutuelle prévoyait qu'entre le 1^{er} avril 1950 et le 31 mars 1955 le Canada fournirait aux membres de l'OTAN situés en dehors de l'Amérique du Nord une assistance militaire d'une valeur totale estimative de \$1,100,400,000. Les principaux éléments de ce programme sont les suivants: a) instruction au Canada d'équipages d'avion d'autres pays de l'OTAN; b) transferts de matériel des stocks militaires ou de la production courante pour les trois armes; c) transferts directs de matériel de la production courante; d) contributions aux programmes d'infrastructure et aux budgets de l'OTAN. Le 31 décembre 1954, dans le cadre du programme de l'OTAN pour l'instruction d'équipages d'avion, un total de 1,297 pilotes et 2,009 navigateurs, venus de Belgique, du Danemark, de France, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, du Portugal et du Royaume-Uni, avaient terminé leur cours aux centres d'instruction du Canada; 989 autres stagiaires recevaient de l'instruction au début de 1955. Le Parlement a été prié de voter des crédits de \$257,400,000 pour l'Aide mutuelle en 1954–1955.

La quote-part canadienne des frais du programme commun d'infrastructure de l'OTAN prévue pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1955 a été de \$11,500,000. On s'attendait que les contributions canadiennes totales aux budgets du siège de l'OTAN pendant la même année s'élèvent à \$1,500,000.

Sous-section 4.—Le Canada et le Plan de Colombo

La conception du Plan de Colombo pour le développement économique du Sud et du Sud-Est asiatiques remonte à la réunion que le Commonwealth a consacrée aux affaires étrangères du 9 au 14 janvier 1950, à Colombo, Ceylan. Même si le plan a été lancé par des gouvernements du Commonwealth, il ne constitue pas un programme exclusif à ce groupe de nations: il a pour but de favoriser le développement économique de tous les pays et territoires de l'ensemble du Sud et du Sud-Est asiatiques.

Le Comité consultatif, organe intergouvernemental, se réunit périodiquement pour passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de même que les décisions que celle-ci comporte; il se compose des pays suivants: Australie, Birmanie,